

**République Française****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE DEMI-QUARTIER  
775, route d'Etraz  
74120 DEMI-QUARTIER  
(Haute-Savoie)  
Arrondissement de BONNEVILLE**

\*\*\*

N° DEL 2026 - 29

L'an deux mille vingt-six, le dix avril, le Conseil Municipal de la Commune de **DEMI-QUARTIER**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Stéphane ALLARD**.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 31 mars 2026

**Nombre de Conseillers Municipaux** :

En exercice :	15	Pour :	13
Présents :	15	Contre :	0
Représenté :	0	Abstention :	2
Suffrages exprimés :	15		

**PRESENTS**: Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Catherine CABROL, Pierre SOLLE, Virginie SEIGNEUR DAYANIR, Jean-Pierre SOCQUET, Adjoint, Valérie EVRARD LANGLOIS, Bertrand MARIN-LAMELLET, Sandra CROZE HUDRY, Félix MORAND, Sandrine BIRSAL, Pascal BRONDEX, Marie-Laure GAIDDON, Florian DUVILLARD, Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET, Yves REGENT.

Madame Catherine CABROL a été élue secrétaire de séance.

**DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SIVU ESPACE JAILLET :**

**Vu** les articles L 5211-7 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 6 septembre 2004 portant création du SIVU Espace Jaillet ;

**Vu** l'article 3 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

**Considérant** qu'il convient d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

**Considérant** que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

**Considérant** que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués

Le Conseil Municipal :

1°) **DECIDE** de ne pas procéder au vote à bulletin secret, à l'unanimité des membres présents;

2°) **ELIT** les délégués titulaires et suppléants suivants pour siéger au sein du SIVU Espace Jaillet :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
<b>ALLARD Stéphane</b> à l'unanimité <b>SOCQUET Jean-Pierre</b> à l'unanimité	<b>CABROL Catherine</b> à l'unanimité <b>MORAND Félix</b> par 13 voix pour et 2 abstentions REGENT Yves n'étant pas élu avec 13 abstentions et 2 voix pour

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures.  
Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 13 avril 2026

Le Maire,

  
Stéphane ALLARD.



Le Secrétaire de séance,

  
Catherine CABROL.

Certifié exécutoire :

Télétransmis en S. Préfecture le 14 AVR. 2026

Publié électroniquement le 14 AVR. 2026